

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Règlement d'emprunt 2018-11 pour la revitalisation du noyau villageois nécessitant des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de chaussée
5. Présence à la séance
6. Période de question
7. Clôture et levée de l'assemblée

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le neuvième jour du mois de juillet deux mil dix-sept (9 juillet 2018) à 19h00 au centre communautaire, 520 chemin Déziel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse  
Renald Grenier, conseiller  
Louis Tremblay, conseiller  
Daniel Gagnon, conseiller  
André Bordeleau, conseiller

Absent :  
Michel Langlois, conseiller

**FORMANT QUORUM.**

**1. Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de madame Josée Magny, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Valérie Bergeron, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**2. Constatation de l'avis de convocation**

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée, constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2018-07-150

**Il est proposé par** Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (4) que le Conseil adopte l'ordre du jour

de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018.

**ADOPTÉE**

**4. Adoption du Règlement d'emprunt 2018-11 pour la revitalisation du noyau villageois nécessitant des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de chaussée**

**Considérant** la nécessité d'exécuter des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de chaussée pour la revitalisation du noyau villageois;

**Considérant** qu'en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, le Conseil municipal a déposé le projet de règlement lors de la séance publique du 3 juillet 2018, conjointement à l'adoption de l'avis de motion;

**2018-07-151**

**Il est proposé** par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents (3) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le règlement 2018-11 relatif à la revitalisation du noyau villageois nécessitant des travaux d'infrastructure d'aqueduc et de chaussée.

Vote pour :

- Renald Grenier
- Louis Tremblay
- Daniel Gagnon

Vote contre :

- André Bordeleau

**ADOPTÉE**

**5. Présence à la séance**

Un total de 19 citoyens a assisté à l'assemblée.

**6. Période de question**

Toutes les questions et commentaires furent en lien avec le sujet de la présente séance extraordinaire.

**7. Clôture et levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20 h 05.

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS**

*Je, Josée Magny, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.*

**Josée Magny**  
Mairesse  
Présidente d'assemblée

**Valérie Bergeron, CPA, CA**  
Directrice générale  
/secrétaire-trésorière